SIVOM DU CANTON DE LIGNÉ

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre à 20h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la Mairie de LIGNÉ, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne-Marie CORDIER, suite à convocation en date du dix décembre 2009.

Etaient présents :

- **Couffé :**
  - Madame VALEAU, Messieurs DAUDIN, MICHEL, PAGEAU, titulaires
  - Madame LELAURE, suppléante

- **Le Cellier :**
  - Mesdames BIDEGAIN, DESCHATRE et Messieurs BOURDU, CHEVALIER, titulaires
  - Monsieur MAINGUET, suppléant

- **Ligné :**
  - Mesdames CORDIER, DION et Messieurs COURANT, PERRION, titulaires
  - Mesdames FEUILLÂTRE, NIEL et Messieurs GRILLET, HOUDAYER, suppléants

- **Mouzeil :**
  - Mesdames AZE, BOUAROUR, Messieurs BREHIER, MOULIN, titulaires
  - Madame LEBRETON, Messieurs BERTHELOT, GARNIER, suppléants

Etaient absents ou excusés :

- **Couffé :**
  - Messieurs BOUINEAU, FOUCHER, RABINE, suppléants

- **Le Cellier :**
  - Madame ROBION et Messieurs COIFFARD, RAITIERE, suppléants

- **Mouzeil :**
  - Monsieur GUILLOU, suppléant

Secrétaire de séance : Michel COURANT

Paulette BIDEGAIN quitte la salle à 22h 10

I - APPROBATION DU COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2009

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dans la perspective du vote du budget 2010, Madame La Présidente présente l'annexe relative aux orientations budgétaires 2010. Il s'agit là d'un document estimatif qui ne pourra être affiné qu'une fois les budgets des associations reçus par le SIVOM (en janvier) et le compte administratif clôturé.

Elle indique également que lors du Bureau Syndical du 10 novembre un positionnement clair a été retenu concernant les critères d'attribution des subventions aux associations. Il a été proposé le vote d'une subvention d'équilibre étudié au cas par cas, avec la prise en compte d'un prix de revient moyen sur l'ensemble des structures par domaine d'activité : APS : 24,70 € ; AL, 26,60 € ; AJ, 39,06 €.

Fonction-nement	Dépenses 2010		Recettes 2010		Communes 2009	Commentaires	Augmentation
Affaires Générales **56 267 €**	Déficit 2009 Charges Salaires	 23 107 € 33 160 €	**Communes** CEJ 2009 dégressivité CEJ 2010 dégressivité	**46 267 €** 6 000 € 4 000 €	*43 525 €*	intérêt de trésorerie avancement d'échelon Passage 28h à 32h hebdomadaire suppression ½ loyer RAM (3 125 €)	4 000 € 3 400 €
Coordination **59 800 €**	Déficit 2009 Charges Salaires	8 750 € 8 070 € 42 980 €	**Communes** CEJ 2010 CEJ 2009	**38 915 €** 14 286 € 6 599 €	*35 114 €*	avancement échelon agent déficit dû à la surestimation des subventions CAF	 3 000 €
CEL **33 707 €**	Déficit 2009 Charges Salaires	 33 707 €	**Communes** CEL Jeunesse et Sports CEL Conseil Général VVV Jeunesse et Sports VVV Conseil Général VVV CAF	**5 207 €** 13 500 € 11 500 € 900 € 1 000 € 1 600 €	*0 €*	proposition d'inclure les actions des services du SIVOM dans le budget CEL	
Relais Assistantes Maternelles **42 484 €**	Charges Salaires	8 684 € 33 800 €	**Communes** excédent 2009 CEJ 2010 (n°1) CAF fonct. (n°1) CEJ 2010 (n°2) CAF fonct. (n°2) Autres (CAF, CG, MSA)	**3 722 €** 1 315 € 11 020 € 13 455 € 2 260 € 1 865 € 8 847 €	*-7 555 €*	solde subvention CEJ 2009 affecté au service Halte Garderie afin d'avoir un appel aux communes	
Halte Garderie **232 066 €**	Déficit 2009 Charges Salaires Subvention	13 278 € 9 425 € 124 363 € 85 000 €	**Communes** CEJ 2010 CEJ 2009 CEJ 2009 (n°1) RAM CAF fonct. Familles	**81 099 €** 57 804 € 31 077 € 6 086 € 36 000 € 20 000 €	125 110 €	affectation du solde CEJ 2009 du RAM	
Accueil Périscolaire **59 841 €**	Déficit 2009 Subvention *2009 = 38 949 €*	8 500 € 51 341 €	**Communes** CEJ 2010 CEJ 2009	**36 208 €** 14 130 € 9 503 €	17 060 €	augmentation des subventions max Couffé = 791 € - Le Cellier = 2570 € Mouzeil = 8080 € - Ligné = 315 € évolution encadrement Couffé	11 755 € 1 500 €
Centre de Loisirs **97 071 €**	Déficit 2009 Subvention *2009 = 84830 €*	961 € 96 110 €	**Communes** CEJ 2010 CEJ 2009	**64 608 €** 19 314 € 13 149 €	29 616 €	augmentation subvention max Ligné Mouzeil augmentation subvention max Le Cellier augmentation subvention max Couffé	9 161 € 1 923 € 195 €
Animation Jeunes **123 618 €**	Déficit 2009 Charges Subvention *2009 = 68 435 €*	35 600 € 2 000 € 86 018 €	**Communes** CEJ 2010 CEJ 2009	**82 048 €** 20 785 € 20 785 €	55 969 €	2ème poste à 1/2 temps Ligné Mouzeil augmentation subvention max Couffé	17 333 € 250 €
Animation Jeunes Le Cellier **99 297 €**	Déficit 2009 Charges Salaires	28 200 € 12 301 € 58 796 €	**Communes** CEJ 2010 CEJ 2009 CAF fonct. Familles Autres	**46 599 €** 20 774 € 20 774 € 4 600 € 6 050 € 500 €	25 535 €	2ème poste à 3/4 temps au Cellier	17 080 €
Matériel **3 530 €**	Déficit 2009 Charges	 3 530 €	**Communes**	**3 530 €**	3 530 €		
Coût total de fonction-nement		**807 681 €**		**807 681 €**		**Coût total des orientations budgétaires**	**69 597 €**

augmentation des charges de fonctionnement en 2010 de 7,00% par rapport à 2009 (754 876 €) soit 52 805 €

Total déficit reporté 2009	Solde CEJ 2009 versé en 2010	
95 289 €	107 973 €	**déficit constitué essentiellement par des subventions CEJ non versées sur l'exercice mais atténué par des subventions non estimées sur 2009**

augmentation de la participation des communes en 2010 de 24,99% par rapport à 2009 (326 592 €) soit 81611 €

Madame La Présidente précise que deux réunions de Bureau se sont tenues précédemment, en présence des quatre Maires du Canton afin d'amorcer une réflexion sur les prévisions budgétaires 2010. Elle indique que la simulation présentée aux Maires n'a pas rencontré un franc succès, du fait de l'augmentation importante de la participation des Communes. Malgré ce constat d'une hausse de la participation communale, elle précise qu'elle apporte son soutien aux projets présentés par les commissions ainsi qu'aux associations.

Monsieur Bréhier précise que l'augmentation du budget en 2010 doit dépendre des recettes perçues par le SIVOM. Il faut être capable d'estimer de combien la participation des Communes peut augmenter et ensuite choisir les projets et charges à retenir pour le budget, c'est-à-dire faire des choix prioritaires.

Madame La Présidente propose à ce titre de maintenir la subvention du multi-accueil à 85 000 € comme l'année passée (demande formulée : 90 000 €).

Madame Dion indique que les Communes veulent des services de proximité, mais Mouzeil est-il volontaire pour financer un demi-poste supplémentaire à l'animation jeunesse ?
Monsieur Bréhier répond que la Commune de Mouzeil participe à hauteur de ses possibilités tant qu'une nouvelle clef de répartition ne sera pas mise en place.

Monsieur Perrion précise alors que chaque Maire devra communiquer auprès des associations les choix financiers du SIVOM et notamment l'éventuelle réduction des subventions accordées. Il estime que les associations doivent travailler différemment notamment en mutualisant leurs moyens (poste de direction…).

Madame La Présidente indique qu'aucune association ne pourra vivre avec une subvention inférieure à celle octroyée actuellement. Le Centre Animation Loisirs Ligné-Mouzeil a d'ailleurs déjà bénéficié d'une participation complémentaire de 10 000 € de la part de la Commune de Ligné pour assurer le maintien de ces deux antennes du fait d'une subvention accordée en 2009 trop faible.

Monsieur Bourdu explique que les Communes ont certes des objectifs pas toujours faciles à atteindre mais il ne faut pas pour autant supprimer d'emblée tout objectif. En effet on ne peut pas mettre en situation critique les associations, puisque de toute façon il faudra couvrir à terme leurs déficits. Il faut donc, selon lui, raisonner en termes de projets. Monsieur Grillet ajoute que faire primer le chiffre sur les objectifs conduit à la mort progressive des associations.

Madame La Présidente constate que la simulation budgétaire présentée, se traduit par une augmentation du budget de 7% soit 25% de hausse de participation pour les Communes. Réduire la participation communale conduit à un exercice périlleux pour la survie des associations qui verraient leurs subventions diminuer.

Madame Bidegain souhaite que les quatre maires du Canton prennent position sur les orientations budgétaires en amont du prochain Comité Syndical car l'opinion des autres conseillers syndicaux « ne sert à rien ».

- Départ de Paulette Bidegain à 22 h 10.

Madame La Présidente s'interroge sur les solutions à trouver pour obtenir un consensus budgétaire. Elle précise que le mode de calcul de 2009 ne pourra être reconduit. Elle souhaite connaitre le positionnement des conseillers syndicaux sur ce point.

Pour Monsieur Bourdu l'année 2010 est transitoire, puisque dès 2011 tout le système sera revisité. Il estime que le nœud du problème ne réside pas dans la clef de répartition mais dans la gestion de projet. En effet selon lui brimer les communes à travers une perception budgétaire à une incidence sur la qualité des services.
Selon Monsieur Bréhier il semble difficile de continuer en « faisant du bricolage ». Le décrochage entre les statuts du SIVOM et la mise en œuvre de la répartition financière est dû à la modification du potentiel fiscal. Au départ ce potentiel était assis sur tous les taux, puis avec la création de la TPU le système mis en place a creusé les écarts de richesse entre communes.

Madame La Présidente conclut en précisant que le SIVOM ne peut raisonnablement se permettre de faire marche arrière sur les projets. Il y a donc un tiraillement entre les restrictions budgétaires nécessaires et les objectifs défendus.

Elle propose qu'un Comité Syndical soit programmé le mercredi 10 février, phase intermédiaire entre le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget.

N° 09 – 28– ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ACTIONS DU CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL 2008-2009

Michel DAUDIN présente le document ci-dessous rappelant les propositions du Comité.de pilotage concernant l'attribution des subventions dans le cadre du Contrat Educatif Local 2008-2009.

N°	Intitulé de l'action	Structure juridique	%	Coût retenu	Subvention validée	%	Coût réalisé retenu	Subvention recalculée	acompte	solde
1	Fête du Jeu	Canton (SIVOM)	35%	8 060 €	2 821 €	35%	6 581 €	2 303 €	1 411 €	892 €
5	Découverte de cultures diverses et variées	Le Cellier (Accueil Enfance)	30%	13 588 €	4 076 €	30%	10 594 €	3 178 €	2 038 €	1 140 €
7	Lire en fête avec les bibliothèques de Couffé, Le Cellier et Ligné	Couffé (Mairie)	40%	3 501 €	1 400 €	40%	3 955 €	1 582 €	700 €	882 €
12	Aide aux leçons Les Lonières du Cellier	Le Cellier (Accueil Enfance)	30%	4 906 €	900 €	44%	5 677 €	900 €	450 €	450 €
14	Rencontre musiques Actuelles musique assistée par ordinateur et video clip	Ligné (Ecole de musique)	25%	3 493 €	873 €	25%	651 €	326 €	437 €	0 €
15	Initiation musicale auprès des accueils de loisirs	Ligné (Ecole de musique)	25%	2 030 €	508 €	25%	1 051 €	526 €	254 €	161€
16	Offrir aux enfants de moins de 3 ans un moment privilégié autour de la musique	Ligné (Ecole de musique)	25%	1 958 €	490 €	25%	1 337 €	668 €	245 €	424 €
18	Fête de la danse	Couffé (Loisirs et Culture)	30%	9 040 €	2 712 €	30%	9 917 €	2 975 €	1 356 €	1 619 €
19	Atelier Théâtre	Ligné (Collège)	25%	705 €	176 €	25%	2 450 €	613 €	88 €	524 €
20	Atelier de la pratique artistique : spécialité photographie	Ligné (Collège)	25%	3 565 €	891 €	25%	2 674 €	669 €	446 €	223 €
21	Cycle danse	Ligné (Collège)	30%	2 150 €	645 €	30%	2 020 €	606 €	323 €	284 €
23	Contes pour enfants	Ligné (Mairie)	20%	2 260 €	452 €	20%	1 998 €	400 €	226 €	174 €

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers syndicaux donnent un avis favorable à l'attribution des subventions aux différentes associations précitées dans le cadre du CEL 2008-2009.

N° 09 – 29– ANIMATIONS RAM

Le Comité Syndical du 15 septembre dernier a validé la proposition de la Commission Petite enfance concernant la mise en place d'atelier d'animation du Relais Assistantes Maternelles, suite à l'augmentation du temps de travail de la directrice de la halte garderie (20% ETP).

Pour des raisons d'organisation du personnel au sein du SIVOM, il est proposé d'assurer les animations du RAM par Séverine Grandjean, éducatrice de jeunes enfants. Cette proposition vise à référencer cet agent comme l'animatrice des ateliers, rattachée à la responsable du RAM.

Par ailleurs, afin que ce projet puisse être financé et mis en œuvre une seconde convention doit être signée entre le SIVOM et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).Cette convention permettant ainsi une prise en charge à hauteur de 40% par la CAF. Le solde étant financé par le Contrat Enfance Jeunesse sur les modes de calcul actuel à 55%, il resterait 1 250 € à charge des Communes.

Après réflexion, il est donc proposé de maintenir la première convention avec la CAF liée aux activités principales du RAM à hauteur de 100% et de signer une seconde convention à hauteur de 20 % liée aux ateliers du RAM.

La CAF a d'ailleurs fait savoir par courrier qu'elle « prenait note de ce projet d'extension du RAM à compter du 1er janvier 2010 ».Ce dossier sera présenté en commission d'action sociale au cours du 1er trimestre 2010 avec effet rétroactif au 1er janvier pour une intégration dans le Contrat Enfance Jeunesse 2010-2013.

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers syndicaux donnent un avis favorable à la désignation de Séverine Grandjean comme animatrice de référence des ateliers d'animation et à la signature de cette seconde convention RAM avec la CAF.

N° 09 – 30– FACTURATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

Madame La Présidente précise que jusqu'à présent les prestations musicales de l'école de Musique intercommunale mises en place dans les structures associatives ou du SIVOM s'organisaient de la façon suivante :
L'école de musique percevait 50% de sa prestation par le SIVOM sous forme de subvention et facturait les 50 % restant à la structure bénéficiaire.

Pour des raisons comptables, une demande a été faite par l'école de musique de verser les subventions accordées directement à la structure bénéficiaire de la prestation d'éveil musical. Les structures devront payer la totalité de la prestation à l'école de musique. Le SIVOM versera une subvention (50% du coût de la prestation) aux structures bénéficiaires dans la limite des fiches action déposées.

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers syndicaux donnent un avis favorable à cette demande de réorganisation comptable.

N° 09 – 31– DÉLÉGATION A LA PRÉSIDENTE

La ligne de trésorerie contractée par le SIVOM s'élève depuis 2005 à un montant de 200 000 €. Or, il apparait, au regard des prévisions budgétaires que ce montant pourrait être dès l'an prochain insuffisant pour assurer la gestion courante des services du SIVOM. En effet, les subventions accordées par la Caisse d'Allocations Familiales seront accordées plus tardivement durant l'année 2010 (septembre).

Dès lors il semble indispensable de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 €. En effet, le mandatement des salaires, des factures et des subventions totalisent plus de 450 000 € de dépenses, alors même que la participation des Communes ne pourra être effectuée que après le vote du budget soit en mars 2010.

Pour cela il est nécessaire de réviser la délégation attribuée à la Présidente, par délibération du 12 juin 2008, qui dispose que cette dernière peut souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 200 000 €.

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers syndicaux à l'exception de sa présidente, donnent un avis favorable en application des dispositions des articles L 5211-2 et L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales pour que la Présidente, par délégation, durant la durée de son mandat, puisse souscrire des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical, soit 500 000 €.

N° 09 – 34– REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE GARDERIE « LES LUCIOLES »

La Commission petite enfance du 30 septembre dernier a étudié le règlement intérieur de la halte garderie « Les Lucioles ». Les membres de la Commission ainsi que lu Bureau Syndical sont favorables au document proposé. Il appartient dès lors au Comité Syndical de valider ce règlement :

Les modifications proposées sont les suivantes :

-Page 1/4 : modification horaire d'accueil à Couffé et à Le Cellier
-Page 3/4 : proposition de modification du tarif moyen de 1 € au lieu de 0,78 € pour les situations d'urgence.
-Page 4/4 : nouvel article concernant l'informatisation de la structure (système de badge).

Après lecture du règlement joint en annexe à la convocation du Comité Syndical de ce jour et après délibéré, les conseillers syndicaux acceptent la validation du règlement intérieur tel que présenté.

N° 09 – 32– MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Durant le Bureau Syndical du 15 octobre, il a été proposé d'augmenter les heures de secrétariat à compter du 1er janvier 2010 au vu de l'état des charges imputables à ce poste.

Madame La Présidente réitère cette demande, en proposant une modification du tableau des effectifs comme suit à compter du 1er janvier 2010:

GRADE	Durée Hebdomadaire ancienne	Durée Hebdomadaire nouvelle
Adjoint administratif	28	32

Après délibéré et à l'unanimité, les conseillers syndicaux :
-acceptent la modification du tableau des effectifs telle que présentée
-autorisent Madame La Présidente à intervenir aux documents.

N° 09 – 33– AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Madame La Présidente précise que depuis 2009, les relations contractuelles avec la CAF ont sensiblement évolué. Désormais le partenariat avec la CAF se traduit par un seul contrat : le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui est constitué de 2 volets :

- le champ enfance, il prend en compte les actions petite enfance avec une partie des actions enfance jeunesse (- de 6 ans) depuis 2006.
- le champ jeunesse, il intégrera les actions enfance jeunesse (+ de 6 ans).

Le passage entre le Contrat Temps Libre (CTL) et le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) se traduit par une dégressivité de 5 834 € et une prise en compte du développement de l'animation jeunesse Le Cellier à hauteur de 7 851 €.

La signature d'un avenant au CEJ 2006-2009 permettra au SIVOM de maintenir le financement de la CAF pour les actions enfance jeunesse (+ de 6 ans) par une prestation à hauteur de 73 500 € (CTL = 73 428 €) à laquelle la dégressivité se rajoute en 2009.

Il appartient dès lors au Comité Syndical du SIVOM d'autoriser Madame La Présidente à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2009 afin de maintenir le financement de la CAF. Cet avenant permet d'intégrer les actions du Contrat Temps Libre arrivé à échéance le 31 décembre 2008.

Après avoir délibéré, les conseillers syndicaux autorisent La Présidente à signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2009.

X- POINTS DIVERS

Monsieur MICHEL a tenu informés les membres du Comité Syndical des observations émises suite à la présentation d'une balayeuse de la société Boshung, réalisée en novembre dernier en présence d'élus et d'agents techniques des Communes. Cette démonstration ne s'est pas avérée concluante.
Une nouvelle commission matériel est programmée le 13 janvier prochain pour faire le point sur ce projet cantonal d'achat de balayeuse.

A l'unanimité les élus ont souhaité reporter les autres points à l'ordre du jour au prochain Comité Syndical.

CALENDRIER

- **20 janvier : comité de pilotage - 20h - Couffé**
- **21 janvier : commission petite enfance - 20h30 - locaux SIVOM**
- **25 janvier : commission jeunesse - 18h30 - locaux SIVOM**
- **26 janvier : commission enfance - 20h30 - Mouzeil**
- **27 janvier : Bureau syndical - 20 h 00 - locaux SIVOM**
- **10 février : Comité Syndical- 20h00 – Mairie de Ligné**
- **17 février : Bureau syndical - 20h00 - locaux SIVOM**
- **24 février : Comité Syndical- 20h00 – Mairie de Ligné**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Michel COURANT, secrétaire de séance

Mme CORDIER	Mme DION	M. CURANT	M. PERRION
Mme AZE	Mme BOUAROUR	M. BREHIER	M. MOULIN
Mme VALEAU	M. DAUDIN	M. MICHEL	M. PAGEAU
Mme BIDEGAIN	Mme DESCHATRE	M. BOURDU	M. CHEVALIER